



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 27 MAI 2025

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 27 mai 2025 à 19h en Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du 23 mai 2025 et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
17

Présents :
12

Absents excusés :
5

Pouvoirs :
4

Absents non
excusés :
0

Conseillers municipaux présents :

- BARONDEAU Huguette
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- JASIC Mahir
- KNOBLOCH Christophe
- LOOS Clothilde (arrivée à 19h15 au point 2)
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Cédric
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- AYDIN Marie-Madeleine – Procuration : BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc – Procuration : JASIC Mahir
- GISSELBRECHT Fabrice – Procuration : ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Francis – Procuration : KNOBLOCH Christophe
- SEYLLER Yolande

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE :

1. Approbation du PV du 20 mai 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance

FINANCES :

3. Crédit relais subvention – Budget principal
4. Décision modificative n°1/2025 – Budget principal

5. INFORMATIONS

1. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du PV du 20 mai 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2025 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Arrivée C. LOOS à 19h15

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme M. WITWICKI Thierry pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. FINANCES - Crédit relais subvention – Budget principal

Rapporteur: le Maire, Christophe KNOBLOCH

La commune a mené dans un temps très court différents chantiers d'ampleur : les cheminements piétons (450 000 €), la tranche 2 de la rue de Hilsenheim (980 000 €), le réaménagement de la Mairie (1,5 million€).

Des aides financières de la part de diverses instances ont été notifiées pour ces travaux. L'ensemble des subventions sera versé une fois ces opérations achevées. Ces aides financières restant à percevoir représentent plus d'un million d'euros.

Il y a donc actuellement un décalage dans le temps entre d'une part les dépenses qui sont liées au financement de ces investissements et les recettes générées par l'encaissement des aides financières, qui ne peuvent être perçues qu'une fois toutes les dépenses acquittées.

Pour citer un exemple, le chantier des cheminements piétons est désormais achevé. La subvention européenne, qui a été notifiée pour un montant de plus de 300 000 € a été demandée mais n'est toujours pas versée sur le compte de la commune.

Dans ce contexte, la Commune manque temporairement de trésorerie pour faire face aux dépenses engagées et solder les factures qui arrivent au fur et à mesure. Aussi, dans l'attente du versement des aides financières, pour les besoins de financement des travaux, il est nécessaire de recourir à un prêt relais d'un montant de 550 000 €. Le Crédit Mutuel a été consulté et a remis une offre de « crédit relai subvention ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A l'UNANIMITE :

- **ACCEPTE l'offre de « crédit relais subvention » du Crédit Mutuel, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :**
 - **Montant du contrat de crédit : 550 000 €**
 - **Durée du contrat de crédit : 1 à 3 ans**
 - **Objet du contrat de crédit : Préfinancement des subventions à percevoir dans le cadre de divers projets**
 - **Taux d'intérêt annuel fixe : 3.15% sur 1 an ; 3.20% sur 2 ans ; 3.22% sur 3 ans**
 - **Frais de dossier : 550.00 €**
 - **Remboursement : in fine et par affectation obligatoire des subventions perçues**
 - **Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit**
 - **Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité**

Mme Clothilde LOOS demande quelle est la différence entre une ligne de trésorerie et un emprunt.

Les lignes de trésorerie diffèrent des emprunts dans le sens où celles-ci sont des concours de trésorerie inscrits hors budget et qui n'impactent pas la dette de la commune. Les lignes de trésoreries ont un délai plus court de remboursement (1an maximum) alors que l'emprunt qui est proposé pourrait avoir un délai de remboursement jusqu'à 3 ans. M. le Maire précise que cet emprunt n'a, dans les faits, pas vocation à être remboursé à l'échéance de 3 ans, il sera remboursé par anticipation au fur et à mesure de la perception des sommes par les partenaires financiers.

- **AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de crédit relais décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel.**
- **HABILITE M. le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de crédit et lui attribue tous pouvoirs à cet effet.**

4. FINANCES - Décision modificative n°1/2025 – Budget principal

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Dans l'optique d'enregistrer comptablement le crédit relais subvention voté au point précédent et de réaliser les écritures comptables afférentes, une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTER la DM n°1/2025 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	550 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	550 000,00
	550 000,00		550 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
627 (011) : Services bancaires et assimilés	750,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	2 000,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières	500,00
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&d	5 500,00	70323 (70) : Redevance d'occupation du do	600,00
		70632 (70) : A caractère de loisirs	2 450,00
		70876 (70) : par le GFP de rattachement	240,00
		70878 (70) : par des tiers	750,00
		756 (75) : Libéralités reçues	6 840,00
		75888 (75) : Autres	5 870,00
	19 250,00		19 250,00
Total Dépenses		Total Recettes	569 250,00

5. INFORMATION

M. le Maire fait part des informations suivantes :

- Restaurant « La Grange »
Ouvrira pendant 1 semaine pour conserver sa licence 4.
- Don pour Mayotte :
Mme Rosalie ROHMER avait proposé d'étudier l'attribution d'un don pour aider les habitants de Mayotte dans le cadre des dégâts climatiques qu'ils ont vécu.
Après étude, les aides financières versées par la commune chaque année aux associations humanitaires ont été moins importantes en 2025, du fait d'un nombre moindre de demandes. Comparé au budgets précédents, l'enveloppe financière 2025 de ces aides est moins importante de 100 € par rapport aux années précédentes.
Il est donc proposé de délibérer quant à l'attribution d'une aide de 100 € pour Mayotte lors du prochain conseil communautaire.

- Travaux d'entretien sur RD 210 :
Des travaux de gravillonnage vont être réalisés par la CeA dans les prochains jours. Une circulation alternée sera donc mise en place sur la route entre Wittisheim et Hilsenheim durant ces travaux.
- Réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCRM :
Les deux médiathèques (Wittisheim et Marckolsheim) et les différentes bibliothèques situées dans les communes de la CCRM vont être mises en réseau baptisé « Bibli'oh Ried ! ». A compter de la rentrée, le fond de ces différentes structures sera commun et les ouvrages pourront être prêtés ou rendus dans tous les sites.
- Démolition Crédit Agricole :
Sur une question de M. Mahir JASIC, M. le Maire indique que la commune a mis fin au contrat avec l'entreprise missionnée pour le désamiantage. En effet, avant même de commencer les travaux, l'entreprise avait proposé deux avenants pour des travaux complémentaires. Ces avenants biaisaient la consultation qui avait été menée car rendait l'offre bien supérieure à celle des concurrents.
Une nouvelle consultation a été menée et l'entreprise PREMYS a été retenue. Elle devrait mener les travaux de désamiantage à la rentrée.
Une fois le désamiantage mené, le bâtiment sera démoli et la place nivelée pour accueillir dans un second temps un aménagement de stationnements et de toilettes publiques, qui reste à définir.

L'ensemble des points ayant été délibérés, M. le Maire clôture la séance à 19h50.

Le secrétaire de séance,
M. Thierry WITWICKI




Le Maire,
M. Christophe KNOBLOCH

